

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-6-3

Séance du vendredi 17 octobre 2008

C051

Convention de paiement associé avec le CNASEA pour les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) « Eau et territoire »

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Valide et autorise le Président à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport, au titre de l'année 2008, et relative à la gestion en paiement associé par le CNASEA des MAET « Eau et territoire ».

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions